



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2020-2021

Des mesures particulières vont être mises en place pour les inscriptions scolaires dont le démarrage était prévu le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Le fonctionnement suivant est proposé :

Vous pouvez scanner ou photographier les documents nécessaires à l'inscription et les envoyer par mail à l'adresse suivante : [scolaire@ville-bitche.fr](mailto:scolaire@ville-bitche.fr)

Un certificat d'inscription scolaire vous sera ensuite envoyé par voie postale qui vous permettra de vous rendre à l'école d'inscription aux dates qui auront été fixées par la direction de l'école (merci de vous renseigner au préalable sur ces dates).

Pièces à transmettre :

- Formulaires d'inscription scolaire en classe de CP ou en 1<sup>ère</sup> année de classe de maternelle (enfants domiciliés dans la commune nés en 2017) disponibles sur le site Internet de la commune [www.ville-bitche.fr](http://www.ville-bitche.fr) (rubrique vie pratique – enseignement)
- Copie du livret de famille (pages des parents ainsi que de l'enfant)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (cf. liste des pièces indiquées sur le formulaire)
- Copie de la carte d'identité du représentant légal qui fait la demande.

Les demandes de dérogation scolaire ne seront traitées qu'au mois de juin 2020. Elles seront examinées par une commission des affaires scolaires.

Si vous n'êtes pas en mesure d'envoyer les documents par voie dématérialisée, ne vous inquiétez pas ! Vous pourrez toujours passer en Mairie dès que la période de confinement sera levée.

**TOUS LES ENFANTS  
AURONT UNE PLACE A L'ECOLE**